



PRÉFET DU VAR

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté du 7 décembre 2018, le préfet du Var a prescrit et organisé, au titre du code de l'environnement, une enquête publique, sur le projet de concession de la plage naturelle de La Garonne sur le territoire de la commune du Pradet.

Le projet de concession, d'une durée de 12 ans, est constitué d'une emprise globale d'environ 6 465 m<sup>2</sup> composée d'une superficie de sable émergée de 4 690 m<sup>2</sup> et d'un linéaire de 264 m et d'enrochements et de sable immergés d'une superficie de 1 775 m<sup>2</sup>.

Le projet ne nécessite pas d'étude d'impact.

Afin que chacun puisse en prendre connaissance, un dossier et un registre d'enquête publique seront déposés pendant les 32 jours de l'enquête publique, du **15 janvier 2019** au **15 février 2019** dans les lieux ci-dessous :

<b>Mairie du Pradet</b>	<b>Métropole Toulon Provence Méditerranée</b>
Parc Cravero 83220 Le Pradet Lundi au vendredi : 8 h 30 à 12 h – 13 h 30 à 17 h	Le Vecteur - 107 boulevard Henri Fabre 83041 Toulon cedex 09 Lundi au vendredi 9 h à 12 h – 14 h à 17 h

Le public pourra consigner ses observations sur les registres ouverts à cet effet ou les adresser par courrier postal au commissaire enquêteur au siège de l'enquête : Mairie – Parc Cravero - 83220 Le Pradet ou par voie dématérialisée en utilisant le formulaire " contact " (thème : enquêtes publiques environnementales) sur le site internet des services de l'État dans le Var (<http://www.var.gouv.fr>).

Monsieur Olivier LUC, désigné en qualité de commissaire enquêteur, recevra le public les jours suivants :

<b>Permanences</b>	<b>Mairie du Pradet</b>	<b>Métropole Toulon Provence Méditerranée</b>
Mercredi 16 janvier 2019	13 h 30 – 16 h 30	–
Jeudi 24 janvier 2019	9 h – 12 h	–
Mardi 29 janvier 2019	13 h 30 – 16 h 30	–
Mercredi 6 février 2019	–	9 h – 12 h
Vendredi 15 février 2019	9 h – 12 h	–

Les informations sur le projet pourront être demandées auprès du préfet, responsable du projet de concession (direction départementale des territoires et de la mer du Var, service domaine public maritime et environnement marin, Boulevard du 112<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie - CS 31209 - 83070 TOULON CEDEX).

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance de l'avis d'enquête et de l'ensemble du dossier sur le site internet de l'État dans le Var. Les observations reçues par courriel seront consultables sur ce site. Cette consultation pourra également se réaliser depuis un poste informatique dédié et installé en Préfecture du Var aux heures d'ouverture de celle-ci.

À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête, à la Métropole Toulon Provence Méditerranée, en mairie du Pradet, en préfecture du Var (DDTM du Var, service aménagement durable) et sur le site internet de l'État dans le Var.

Le préfet du Var pourra accorder la concession de plage à la Métropole Toulon Provence Méditerranée par arrêté préfectoral.